

COMMUNIQUE DE PRESSE

POUR QUE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE BÉNÉFICIE DES MESURES DE REVALORISATION DU SÉCUR

Paris, le 29 septembre 2020 - A l'heure où les premiers effets des accords du Ségur de la santé vont se concrétiser sur les fiches de paie d'octobre pour les professionnels exerçant au sein des hôpitaux et des EHPAD publics, dans un souci d'équité et de reconnaissance, la FHF renouvelle son appel auprès des pouvoirs publics à étendre la hausse de rémunérations contenue dans les accords de Ségur aux quelques 40 000 agents publics, fonctionnaires et contractuels exerçant en SSIAD et auprès des personnes en situation de handicap.

Les accords conclus à l'issue des négociations du Ségur constituent une avancée majeure pour l'ensemble des professionnels de la fonction publique hospitalière.

En revanche, la mesure 1 des accords de Ségur revalorisant de 183€ le salaire mensuel des professionnels exerçant au sein des EHPAD et des établissements de santé, dont le décret du 19 septembre d'application vient de préciser les contours, n'intègre pas les agents des SSIAD et du secteur du handicap et méconnaît ainsi le fonctionnement des établissements.

En effet, de nombreux établissements publics, hôpitaux ou EHPAD, emploient à la fois des professionnels éligibles à cette revalorisation, mais ont aussi en leur sein des SSIAD et des structures handicap dont les professionnels ne bénéficieraient pas de cette revalorisation. Cette différence de traitement génère un sentiment d'iniquité et se révèle déjà source de tensions. Les établissements se trouvent donc dans une position délicate de devoir justifier ce traitement différencié alors que les professionnels du domicile et du handicap n'ont pas ménagé leurs efforts ces derniers mois tant dans les structures rattachées que dans les SSIAD ou dans les établissements handicap publics autonomes.

Les conséquences commencent ainsi à se faire ressentir : incompréhension et démotivation des équipes, voire renoncement à exercer dans ces secteurs alors que le déficit d'attractivité est particulièrement sensible dans le champ médico-social.

« Cette situation n'est pas tenable ! Il serait regrettable qu'une mesure aussi bénéfique pour la quasi-totalité des professionnels de la fonction publique hospitalière se révèle source de tensions et de dissension en fonction du lieu et mode d'exercice. » indique Frédéric Valletoux, Président de la Fédération hospitalière de France.

Contacts presse :

FHF – g.papin@fhf.fr

Havas – communicationfhf@havas.com